

Le Directeur Général
Délégation Départementale des Bouches-du-Rhône
Direction

Affaire suivie par : Caroline AGERON

Courriel : caroline.ageron@ars.sante.fr

Téléphone : 04.13.55.82.00

Date : 15 janvier 2021

Organisation de la campagne de vaccination dans le département des Bouches-du-Rhône Avis sur la désignation des centres de vaccination contre la Covid-19

A partir du lundi 18 janvier 2021, la campagne de vaccination contre la Covid-19 s'étend aux personnes âgées de plus de 75 ans et celles atteintes de pathologies à haut risque (cancer, maladie rénale chronique sévère).

1. Cibles de la campagne de vaccination

La campagne vaccinale monte en puissance, et, compte-tenu des contraintes liées à la disponibilité des vaccins, va s'effectuer au sein des centres de vaccination mis en place sur tout le territoire. Les personnes concernées peuvent bien sûr continuer à demander conseil à leur médecin traitant.

A cet effet, **plusieurs dispositifs de prise de rendez-vous** sont mis en place afin que ces centres organisent la vaccination dans les meilleures conditions.

La personne éligible à la vaccination est incitée à :

- **Se renseigner localement**, auprès de son médecin traitant, pharmacien, mairie, afin d'obtenir les coordonnées du centre de vaccination le plus proche de chez soi et prendre rendez-vous directement par téléphone ;
- **Effectuer sa prise de rendez-vous sur internet**, en se rendant sur le site www.sante.fr : l'internaute sera dirigé vers la fiche du centre de vaccination le plus proche de chez lui, qui lui permettra d'accéder à la plateforme de rendez-vous en ligne dédiée à ce centre ;
- **Se faire accompagner** dans cette démarche en ligne par ses enfants, petits-enfants, proches et aidants pour les personnes qui ne seraient pas à l'aise avec l'outil numérique ;
- **Contacteur le numéro vert national 0800 009 110** (ouvert tous les jours de 6h à 22h) pour être redirigée vers le standard téléphonique du centre le plus proche de chez elle ou obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous, ou la plateforme régionale mise en place en PACA : **0800 73 00 87**

Pour rappel, à partir du lundi 18 janvier 2021, sont éligibles à la vaccination :

- Les résidents en EHPAD et USLD, qui sont vaccinés directement dans les établissements ;
- Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suites et de réadaptation ;
- Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants ;
- Les personnes en situation de handicap vulnérables hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés ;
- Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), y compris les professionnels libéraux, les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans et / ou des comorbidités*** ;
- Les personnes âgées de plus de 75 ans
- Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement. Il s'agit de personnes :
 - Atteintes de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
 - Atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
 - Transplantées d'organes solides ;
 - Transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
 - Atteintes de poly-pathologies chroniques, avec au moins deux insuffisances d'organes ;
 - Atteintes de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé)
 - Atteintes de trisomie 21.

***La liste des comorbidités est la suivante :

- L'obésité (IMC>30), particulièrement chez les plus jeunes ;
- La BPCO et l'insuffisance respiratoire ;
- L'hypertension artérielle compliquée ;
- L'insuffisance cardiaque ;
- Le diabète (de type 1 et de type 2) ;
- L'insuffisance rénale chronique ;
- Les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ;
- Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
- La trisomie 21.

2. Point chiffré sur les personnes vaccinées et les vaccins disponibles

Au 14 janvier au soir, 4 553 personnes ont été vaccinées dans les Bouches-du-Rhône.

A compter du 18 janvier, il est prévu une livraison de 11 000 à 14 000 doses de vaccin par semaine pour le flux B, géré par la pharmacie de l'APHM.

Un flux A de vaccin alimentera 160 EHPAD dès le 18 janvier, par l'intermédiaire des pharmacies d'officine. Les besoins des autres EHPAD sont d'ores et déjà couverts par un stock de 3000 vaccins réservé auprès de l'APHM

S'agissant du flux B de 11000 à 14000 doses par semaine, il doit donc permettre de faire face à la vaccination des populations cibles évoqué plus haut, hors EHPAD.

Un volant de 4000 doses par semaine sera réservé aux cibles suivantes :

- Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suites et de réadaptation ;
- Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants ;
- Les personnes en situation de handicap vulnérables hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés ;
- Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 et prises en charge dans un établissement de santé.

Un volant de 10 000 doses par semaine sera mis à disposition des centres de vaccination pour les cibles suivantes :

- Les professionnels de santé, y compris les professionnels libéraux, les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans et / ou des comorbidités*** ;
- Les personnes âgées de plus de 75 ans
- Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 et disposant d'une ordonnance de leur médecin.

3. Centres de vaccination des Bouches-du-Rhône

En concertation avec les élus et les professionnels de santé, une première liste de 27 centres de vaccination est proposée ci-dessous.

Cette liste est établie pour assurer :

- Un maillage adéquat du département des Bouches-du-Rhône,
- Une capacité de vaccination adaptée en fonction des doses de vaccin disponibles (10 000 par semaine)

Parmi ces 27 centres :

- 12 se situent à Marseille, 15 hors Marseille
- 17 sont ouverts aux personnes âgées de plus de 75 ans, 26 sont ouverts aux professionnels de santé libéraux.

Site	Adresse	Professionnels	Personnes âgées	capacité par semaine
Centre de vaccination de l'Hopital Européen	Consultations médicales NEOLIS - 106 Bd de Paris - 13003 Marseille	Oui		250
APHM Hôpital Sainte Marguerite	270 Boulevard Ste Marguerite, 13009 Marseille	Oui	Oui	300
IHU - Méditerranée Infection	19-21 Boulevard Jean Moulin, 13005 Marseille	Oui		450
Hôpital Clairval - Centre de soins urgents	317 Boulevard du Redon – Marseille	Oui	Oui	200
Centre gérontologique départemental	176 avenue de Montolivet, 13012 Marseille	Oui	Oui	200
Ville de Marseille	23 rue Louis Astruc, 13005 Marseille	Oui		450
Centre de vaccination du conseil départemental - PMI	2 rue Mazenod 13002 Marseille	Oui	Oui	900
Maison médicale de garde de la Timone	264 rue Saint-Pierre, 13005 Marseille	Oui	Oui	1000
Hôpital Nord	chemin des Bourrely, 13015 Marseille	Oui		500
Hôpital Conception	147 boulevard Baille, 13005 Marseille	Oui		250
Hôtel de ville Marseille	Quai du port 13002 Marseille		Oui	1000
CEGIDD St Adrien CD 13	12 rue St Adrien Marseille	Oui	Oui	330
Clinique de Marignane	Avenue du Général Raoul Salan	Oui		200
Clinique de Vitrolles	La Tuilière, 2 Rue Bel air	Oui		200
Ville de Saint-Rémy / CPTS	SAINT-REMY - Salle de l'Alpilium - Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - Saint Rémy de Provence	Oui	Oui	200
Ventabren / Association villages de l'Arc	Salle Ste Victoire, " le plateau " - Chemin du cimetiere - VENTABREN	Oui	Oui	250
CPTS Pays de Martigues	Boulevard des Rayettes - MARTIGUES	Oui		300
Ville d'Aix-en-Provence / CPTS Aix Ste Victoire	Gymnase du Val de l'Arc - 35 Avenue des Infirmieries - 13100 Aix-en-Provence	Oui	Oui	750

Ville de Salon de Provence	Charles Trenet, salle polyvalente 17 Boulevard Aristide Brian 13300 Salon de Provence	Oui	Oui	200
Arles-CCI	Avenue de la 1ere division France libre	Oui	Oui	200
Centre de Vaccination Miramas Saint-Chamas	Salle des fêtes de Miramas - Rue des Lauriers 13140 MIRAMAS	Oui	Oui	300
Centre de vaccination Gardanne	Halle Leo Ferré, 76 avenue du 8 mai 1945, Gardanne	Oui	Oui	600
Centre de Vaccination COVID d'Aubagne / Espace des Libertés AUBAGNE	20-164 Avenue Antide BOYER 13400 AUBAGNE	Oui	Oui	500
Centre de vaccination CPTS VAL DURANCE	Salle Frédéric Mistral - Avenue du 8 mai 45 SENAS	Oui	Oui	400
Pôle de santé des flamants CD 13	14 avenue Ansaldi	Oui	Oui	150
Pôle de santé Aubagne CD 13	Aubagne	Oui	Oui	150
Pôle de santé Arles	11 rue Romain Rolland	Oui	Oui	150
TOTAL				10380

Philippe De Mester